

DELIBERATION N° 29

DSP Équipement Les Bains : conventions avec les clubs sportifs : Club Municipal de Natation de Dieppe – Les Piranhas - Club des Sports Sous-Marins Dieppois pour la mise à disposition de lignes d'eau aux Bains - plannings de la saison sportive 2016/2017

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39
Nombre de conseillers en exercice : 39
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 39*

LE SEPT JUILLET DEUX MILLE SEIZE

Le conseil municipal de la Ville de Dieppe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du maire en date du 29 juin 2016 et sous la présidence de Monsieur Jumel Sébastien.

Sont présents : M. Jumel Sébastien, M. Langlois Nicolas, Mme Caru-Charreton Emmanuelle, Mme Buiche Marie-Luce, M. Eloy Frédéric (de la question n°6 à la question n°48), Mme Audigou Sabine, M. Lecanu Lucien, M. Lefebvre François, Mme Gaillard Marie-Catherine, M. Desmarest Luc, M. Begos Yves, Mme Cyprien Jocelyne, M. Verger Daniel, Mme Roussel Annette, M. Patrix Dominique, M. Ménard Joël (de la question n°15 à la question N°48), Mme Avril Jolanta, Mme Paresy Nathalie, Mme Leteissier Véronique, M. Bussy Florent, M. Pajot Mickaël (de la question n°1 à la question n°5), M. Petit Michel, Mme Ortillon Ghislaine (de la question n°15 à la question n°48), M. Gautier André, Mme Ouvry Annie, M. Bazin Jean, M. Brebion Bernard, M. Pestrinaux Gérard, Mme Levasseur Virginie, M. Pasco Christian.

Sont absents et excusés : Mme Ridel Patricia, M. Weisz Frédéric, M. Eloy Frédéric (de la question n°1 à la question n°5), M. Ménard Joël (de la question n°1 à la question n°14), M. Carel Patrick, Mme Bouvier-Lafosse Isabelle, Mme Clapisson Paquita, Mme Buquet Estelle, M. Pajot Mickaël (de la question n°6 à la question n°48), Mme Quesnel Alice, Mme Anger Elodie, Mme Ortillon Ghislaine (de la question n°1 à la question n°14), Mme Jeanvoine Sandra

Pouvoirs ont été donnés par : Mme Ridel Patricia à M. Jumel Sébastien, M. Weisz Frédéric à M. Bussy Florent, M. Ménard Joël à M. Langlois Nicolas (de la question n°1 à 14), M. Carel Patrick à M. Begos Yves, Mme Bouvier-Lafosse à M. Lefebvre François, Mme Clapisson Paquita à M. Lecanu Lucien, Mme Buquet Estelle à Mme Buiche Marie-Luce, M. Pajot Mickaël à M. Patrix Dominique (de la question n°6 à la question n°48), Mme Quesnel Alice à Mme Caru-Charreton Emmanuelle, Mme Anger Elodie à Mme Audigou Sabine, Mme Ortillon Ghislaine à M. Gautier André (de la question n°1 à la question n°14), Mme Jeanvoine Sandra à M. Brebion Bernard

Le quorum était atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M Langlois Nicolas

.../...

Rapporteur : Lucien Lecanu

Suite à la délibération n°21 du conseil municipal du 24 mai 2012 prise dans le cadre du contrat d'affermage de l'équipement « Les Bains », qui prévoit l'accès au bassin extérieur du centre aquatique des clubs sportifs suivants : Club municipal de natation de Dieppe (CMND), Club des Piranhas, Club des sports sous-marins dieppois (CSSMD), est intervenue la signature de conventions tripartites Ville-Déléguataire-Club avec chacun de ces 3 clubs.

Ces conventions définissent les conditions d'utilisation de l'équipement et particulièrement :

- les activités pratiquées dans le cadre de cette mise à disposition ;
- les conditions d'accès à l'équipement ;
- les conditions financières d'utilisation, sachant que conformément au contrat d'affermage, la Ville s'engage à prendre en charge la dépense liée à cette mise à disposition ;
- et les responsabilités réciproques.

Les conventions ont été passées pour la durée d'une saison sportive, et sont renouvelables chaque année par révision des annexes, étant précisé que le planning d'utilisation est arrêté chaque année d'un commun accord entre la Ville, le Déléguataire et le Club.

Vu l'article L 2121-29 du CGCT,

Considérant l'avis de la commission n° 2 du 28 juin 2016,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve le planning prévisionnel global d'utilisation des lignes d'eau du bassin extérieur de la piscine des Bains pour la saison sportive 2016/2017 ci-annexé;**
- **autorise Monsieur le Maire à signer le planning prévisionnel de chacun des 3 clubs pour la saison 2016/2017 qui court de septembre 2016 à août 2017, et qui figurera en annexe 1 révisée des-dites conventions intervenues pour chaque club.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire de la Ville de Dieppe,
Sébastien Jumel**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée
Réception en Sous-Préfecture :**

Publication :

Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--